

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1030

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 29

À la seconde phrase de l'alinéa 11, après le mot :

« assemblée »,

insérer le mot :

« parlementaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.